



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

## Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-469

Déposé le : 12.01.16

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

### Titre de l'interpellation

**Qu'en est-il de la politique d'aide à la création d'entreprises dans le Canton de Vaud ? Est-ce que le Conseil d'Etat en fait assez ?**

### Texte déposé

Nous sentons au sein de la population vaudoise une véritable inquiétude quant à la situation de l'emploi dans notre canton, sentiment raisonnable si on examine de plus près la conjoncture économique et politique qui nous concerne en premier lieu : la crise financière et économique en Chine ; les effets du vote du 9 février 2014 ; l'instabilité juridique au niveau des bilatérales ; le franc fort qui pèse sur nos exportations ; la fermeture de nombreux commerces ; une croissance atone en Europe et le recul de la croissance en Suisse.

Dans un postulat en 2013, « Pour une promotion ambitieuse de l'économie réelle, pour toutes les entreprises », le député Samuel Bendahan proposait une série de pistes afin de renforcer la politique vaudoise de promotion économique à l'égard des PME et de l'industrie, mesures qui allaient dans le bon sens, notamment la mise en place d'un fonds de soutien à l'industrie.

J'aimerais ici plus me focaliser sur les start-up, les PME, les commerces et les très petites entreprises.

Aujourd'hui pour améliorer notre compétitivité et préparer notre avenir économique, il est nécessaire aussi de penser aux futures entreprises qui feront la Suisse de demain.

Je salue le vote du Grand Conseil en faveur du paquet RIE III, mais la baisse du taux fiscal pour les entreprises ne concernera pas, pour une grande partie, les jeunes entreprises – généralement celles-ci n'étant bénéficiaires qu'après quelques années.

Beaucoup est fait en Suisse sur les entreprises clean tech, biotech, etc., liées aux domaines que couvre l'EPFL.

Mais nous pouvons nous rendre compte que cela n'est pas suffisant, qu'il y a aussi un

potentiel pour avoir des nouveaux Nestlé, Adecco, etc. Et l'Etat via différents outils économiques et juridiques peut contribuer à cette éclosion.

Ces outils ont été mis en place chez certains de nos voisins (pays et cantons), ce qui peut conduire à un certain désavantage fiscal et économique pour notre place économique et nos jeunes entreprises, notamment dans la prise de décision de la localisation de la future entreprise.

Je liste, sans rentrer dans le détail ici, un certain nombre de ces instruments (liste bien entendu non exhaustive) :

- Défiscalisation des investissements dans les start-up et commerces.
- Défiscalisation des coûts de R&D
- Exonération des charges sociales sur les premières embauches pendant les premiers mois de l'entreprise.
- Aide à la mise en place d'incubateurs
- Mise à disposition de locaux
- Fonds d'investissement public
- Bureau d'aide à la création d'entreprises
- Aide à la reconversion après un échec dans la création d'une entreprise.

Suite à ce constat, je pose au Conseil d'Etat les questions suivantes:

- Est-ce que le Conseil d'Etat a procédé à ce type d'analyse comparative avec nos voisins au sens large, et quelles sont les conclusions qui en ressortent sur la qualité de nos instruments pour l'aide à la création d'entreprises ?
- Est-ce que les différents outils listés ci-dessus ont été envisagés par le Conseil d'Etat ? Et si oui, est-ce que le Conseil d'Etat a planifié la mise en place de certaines de ces mesures ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

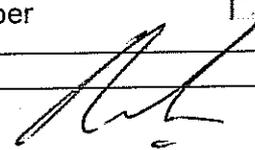


Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur : Manuel Donzé

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :